



Département fédéral de l'intérieur DFI

Envoi par courriel :  
[bereich.recht@bsv.admin.ch](mailto:bereich.recht@bsv.admin.ch)

Berne, le 26 mai 2020

**Consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la partie générale  
du droit des assurances sociales (OPGA)**

**Parti socialiste  
Suisse**

Theaterplatz 4  
3011 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

info@pssuisse.ch  
www.pssuisse.ch

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs,

Le Parti socialiste suisse vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant la révision de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA).

Le Parti socialiste suisse comprend la nécessité des modifications liées au contexte international ainsi que la mise à jour des dispositions concernant le nouveau droit de la protection des adultes et à la jurisprudence du Tribunal fédéral dans le domaine du recours. C'est pourquoi le PS renonce à une prise de position détaillée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Parti socialiste suisse

Christian Levrat  
Président

Anna Nuzzo  
Secrétaire politique